



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 25

Le 03 mai 2024

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Excusés : Léo GARENNE (pouvoir à Alexandre VERDIER), Marie-Claire BOYER.

Secrétaire de séance : Cécile MAHÉ.

I. VOTE TAUX TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 pour la 24^{ème} année consécutive :

- Taxe foncière (bâti) : 34.16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 54.25 %
- Taxe 'habitation : 7.71 %. **Unanimité**

II. SUBVENTIONS 2024

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres votants**, décide de fixer les subventions de fonctionnement 2024 comme suit :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bagnols : **1 000 €** (*Stéphane SAINT-ROYRE ne prend pas part au vote*).
- Amicale des jeunes Sapeurs-Pompiers Sancy Artense : **1 000 €**.
- Collège Sancy Artense pour classe CHAT (Classe Horaires Aménagés Théâtre) : **1 000 €**.
- Comité des Fêtes : **4 000 €** (*Jonathan BERTHOULE, Nicolas DIF, Léo GARENNE ne prennent pas part au vote*).
- Amicale des Chasseurs : **1 500 €**.
- Bagnols Anim's : **2 100 €** (*Olga BERTHOULE ne prend pas part au vote*).
- Amicale Laïque : **2 000 €** (*Annie THERET, Olga BERTHOULE, Dominique BERTRAND ne prennent pas part au vote*).
- Sancy Artense Pétanque : **1 400 €** (*Alexandre VERDIER ne prend pas part au vote*).
- Association Jardin Verger et Biodiversité : **1 000 €** (*Annie THERET, Olga BERTHOULE, Dominique BERTRAND, Kees VAN DE GOOR ne prennent pas part au vote*).

III. BUDGET 2024 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2024 du service assainissement s'équilibre à la somme de **29 941 € en fonctionnement** et **279 955 € en investissement**. Les travaux de diminution des eaux parasites du réseau d'assainissement sont achevés.

Adopté 9 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE)

IV. BUDGET 2024 DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES	926 810 €	TOTAL RECETTES	926 810 €
Charges à caractère général	433 300.00 €	Produits de services et ventes divers	81 580.00 €
Charges de personnel	328 000.00 €	Impôts et taxes	240 082.00 €
Atténuation de produits	2 500.00 €	Dotations subventions	346 154.00 €
Autres charges de gestion courante	66 607.00 €	Autres produits de gestion courante	103 000.42 €
Dotations aux amortissements	12 387.00 €	Produits exceptionnels	4 680.00 €
Virement section d'investissement	82 516.00 €	Excédent de fonctionnement reporté	151 313.58 €
Charges exceptionnelles	1 500.00 €		

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES : 1 454 300 €

TOTAL RECETTES : 1 454 300 €

Dépenses patrimoniales : 3 576 €

Recettes patrimoniales : 3 576 €

Frais d'études	3 576.00 €	Frais d'études	3 576.00 €
----------------	------------	----------------	------------

Recettes d'ordre : 94 903 €

Virement section fonctionnement	82 516.00 €
Amortissement immobilisations	12 387.00 €

Dépenses financières : 2 000 €

Recettes financières : 402 117 €

Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00 €	FCTVA	45 467.00 €
		Excédent fonctionnement capitalisé	151 313.58 €
		Dépôts et cautionnements reçus	2 000.49 €
		Produits cession immobilisations	33 800 .00 €
		Solde investissement reporté	169 535.93 €

Dépenses non individualisées : 161 550 €

Recettes non individualisées : 450 000 €

Matériel bureau, informatique	11 550 €	Emprunt en attente de subventions	300 000 €
Remboursement emprunt	150 000 €	Emprunt sur 5 ans	150 000 €

Dépenses d'équipement : 1 287 174 €

Recettes d'équipement : 503 704 €

Programmes dépenses	RAR	Propositions	Total	Recettes	Total
Réaménagement Salle des fêtes	492 458 €	250 000 €	742 458 €	Subventions FIC DETR DSIL REGION	299 085 €
Sécurité routière	14 852 €		14 852 €		
City stade	119 806 €	14 000 €	133 806 €	Subventions REGION MINIST. ENJS	57 027 €
Voirie 2023	130 141 €		130 141 €	Subvention FIC	43 334 €
Diverses participations SIEG		15 500 €	15 500 €		
Mise en conformité Eclairage P.	660 €		660 €		
Illuminations	5 600 €		5 600 €		
Voirie 2024		200 157 €	200 157 €	Subventions FIC DETR	96 718 €
Carte communale		15 000 €	15 000 €	Subvention DGD	7 540 €
Achat matériel		29 000 €	29 000 €		

Adopté à 9 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE)

V. PRETS

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer 3 prêts auprès du Crédit Agricole Mutuel de Centre France :

- Prêt à court terme (2 ans) d'un montant de 300 000 € en attente du versement des subventions
- Prêt sur 5 ans d'un montant de 150 000 €
- Prêt sur 10 ans d'un montant de 25 000 € pour les travaux d'assainissement.

Adopté à 9 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE)

VI. MOUVEMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Adoptée à 9 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE)

VII. TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- le marché d'un montant de **126 084.50 € hors taxes** avec l'entreprise RMCL pour la réalisation des travaux de voirie sur les chemins d'Haute-Serre, de Chassagnoux, de Greloux, de Sagnemaure et du cimetière.
- le marché d'un montant de **35 095 € hors taxes** avec l'entreprise RMCL pour la réalisation des travaux de voirie sur le chemin de La Platas. **Unanimité**

VIII. VENTE PARCELLE SECTIONALE GATIGNOL

Le procès-verbal des opérations de vote a été établi le 11 avril 2024. Voici les résultats :

- Inscrits : 7 - Votants : 6 - Enveloppes vides : 0 - Exprimés : 6 - Oui : 6 - Non : 0.

Le Conseil municipal, accepte de céder à Monsieur et Madame GATIGNOL Christian la parcelle cadastrée section YD n° 35.

Adoptée à 9 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE).

IX. QUESTIONS DIVERSES

1/ Fête du cheval

La Fête du cheval aura lieu **Dimanche 19 mai 2024.**

2/ Chiens errants

Il est rappelé, une nouvelle fois, que la divagation des chiens est interdite. Comme indiqué à l'article R622-2 du Code pénal, laisser divaguer son animal de compagnie est puni par une contravention dont le montant peut aller jusqu'à 75 €. Elle peut être nettement plus élevée (et aller jusqu'à la prison) en cas de divagation d'un chien dangereux. L'article 223-1 du code pénal mentionne ainsi jusqu'à 15 000 € et 1 an d'emprisonnement en cas d'exposition d'autrui à un risque de mort, blessure ou de mutilation.

Un arrêté municipal permanent datant du 13 septembre 2023 est affiché en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

COLLECTE DES FILMS AGRICOLES USAGERS – FICELLES - FILETS

Des saches sont à la disposition des agriculteurs en Mairie.

Cette année, la collecte à la déchèterie de Bagnols, route des Quatre Vents, aura lieu le **mardi 14 mai** et le **jeudi 16 mai** de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

CARTE COMMUNALE

La Commune de Bagnols a engagé l'élaboration de sa Carte Communale ce printemps en se faisant accompagner par le Bureau d'études Campus Développement.

La Carte Communale est un **document d'urbanisme simple**, sans règlement, adaptée à de petites collectivités rurales. Elle détermine, dans le respect des objectifs du développement durable, **les secteurs constructibles et non constructibles de la commune**.

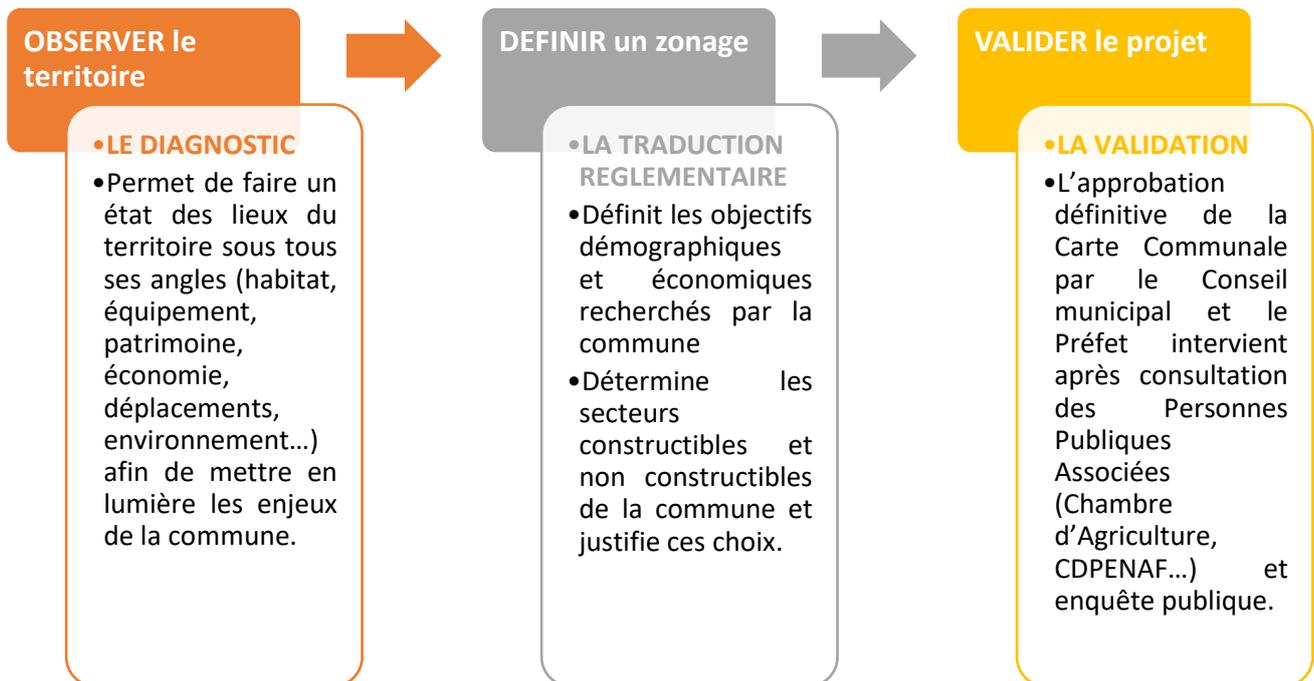
Ce document de planification est composé :

du rapport de présentation qui expose les raisons qui ont permis de définir les secteurs constructibles de la Commune à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'environnement.

d'un ou plusieurs documents graphiques (le zonage de la commune), qui délimite les secteurs constructibles et inconstructibles en permettant d'identifier les parcelles concernées.

des Servitudes d'Utilités Publiques affectant l'utilisation du sol qui sont annexées à la Carte Communale. (ex : canalisation de gaz, réseaux d'eau potable...)

La démarche d'élaboration de la Carte Communale se décline autour de **3 étapes incontournables** :



Une communication et une concertation auprès des habitants tout au long de l'élaboration de la Carte Communale.

La Commune accorde une place importante à l'information et à la concertation auprès de sa population et des forces vives du territoire. Ainsi, tout au long de l'élaboration de la Carte Communale, des informations sur la procédure seront consultables sur le site internet de la Commune (www.bagnols63.fr).